

Convocation	06/12/2016	Délégués en exercice	49	Présents	39
Affichage	06/12/2016	Votants	47	Procurations	8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016 A 18 h 00**

Président de séance : Pascal BUGIS

N° 2016/206

**Infrastructures de communication - Transports - Acquisition de deux autobus auprès de  
la centrale d'achat AGIR**

**Etaient présents :**

AIGUEFONDE	:	Vincent GAREL
AUSSILLON	:	Bernard ESCUDIER, Muriel ALARY, Didier HOULÈS, Dominique PETIT
BOISSEZON	:	Claude AUSSILLOU
CASTRES	:	Pascal BUGIS, Brigitte LAQUAIS, Nathalie BALZAN, Fabienne LÉVÊQUE, Daniel CALLEJON, Nathalie de VILLENEUVE, Arnaud BOUSQUET, Michel SABLAYROLLES, Pierre FABRE, Geneviève AMEN, Jean-Pierre PARIS, Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES, Henri PISTRE, Philippe GUÉRINEAU, Martine GILMER, Jean-Marc POTHIER, Géraldine ROUQUETTE, Jean-Paul PILOZ
CAUCALIÈRES	:	Yohan ZIEGLER
LABRUGUIÈRE	:	Jean-Louis CABANAC, Marie Dominique PESTRE SURLES
LAGARRIGUE	:	Vincent COLOM
MAZAMET	:	Olivier FABRE, Françoise ROUQUETTE, Michel MARTIN, Janine BARENS, Laurent MONNIER
NAVÈS	:	Marc COUSINIÉ
PAYRIN-AUGMONTEL	:	Alain VAUTE
PONT DE L'ARN	:	Bernard CABANES
LE RIALET	:	Michel CASTAN
SAINT-AMANS-SOULT	:	Daniel VIAELLE
VALDURENQUE	:	Jean-Louis BATTUT

**Etaient représentés :**

CASTRES	Xavier BORIES	Procuration à	Fabienne LÉVÊQUE
	Philippe LEROUX	Procuration à	Jean-Pierre PARIS
	Fabienne FRAGIACOMO	Procuration à	Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES
	Yoan BASTOS	Procuration à	Nathalie BALZAN
	Laurence MUDET	Procuration à	Pierre FABRE
	Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS	Procuration à	Geneviève AMEN
MAZAMET	Philippe BANCAL	Procuration à	Dominique PETIT
LE VINTROU	Gérard CAUQUIL	Procuration à	Michel CASTAN

**Etaient absents :**

Marc NOUXET, Henri BOSC suppléant de Jean-Louis GAU.

**Secrétaire de séance :** Didier HOULÈS.

## Délibération n° 2016/206

<b>Infrastructures de communication - Transports - Acquisition de deux autobus auprès de la centrale d'achat AGIR</b>
---

Rapporteur : Vincent GAREL

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, en particulier son article 11 relatif aux entités adjudicatrices,

Vu la délibération n° 2013/06 et n° 2013/07 du Conseil en date du 4 février 2013 relatives à l'adhésion à l'association AGIR et à la Centrale d'Achat des Transports Publics,

Considérant le besoin de la Communauté d'agglomération de remplacer 2 autobus,

Le coût d'achat estimatif prévu est de 460 000 € HT ; le montant exact sera établi après passation du marché subséquent correspondant par la CATP.

Il est proposé au Conseil :

- d'acquérir deux autobus, auprès de la Centrale d'Achat des Transports Publics, au prix estimatif de 460 000 € HT,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette commande.

La Commission « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports », dans sa séance du lundi 5 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil de la Communauté,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide d'acquérir deux autobus, auprès de la Centrale d'Achat des Transports Publics, au prix estimatif de 460 000 € HT,
- autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette commande.

Dit que les crédits correspondant au financement de la dépense sont inscrits pour partie au budget primitif 2016 du budget transports au chapitre 21, compte 2182, gestionnaire TRA.

Fait et délibéré à Castres, le 12 décembre 2016

Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal BUGIS

